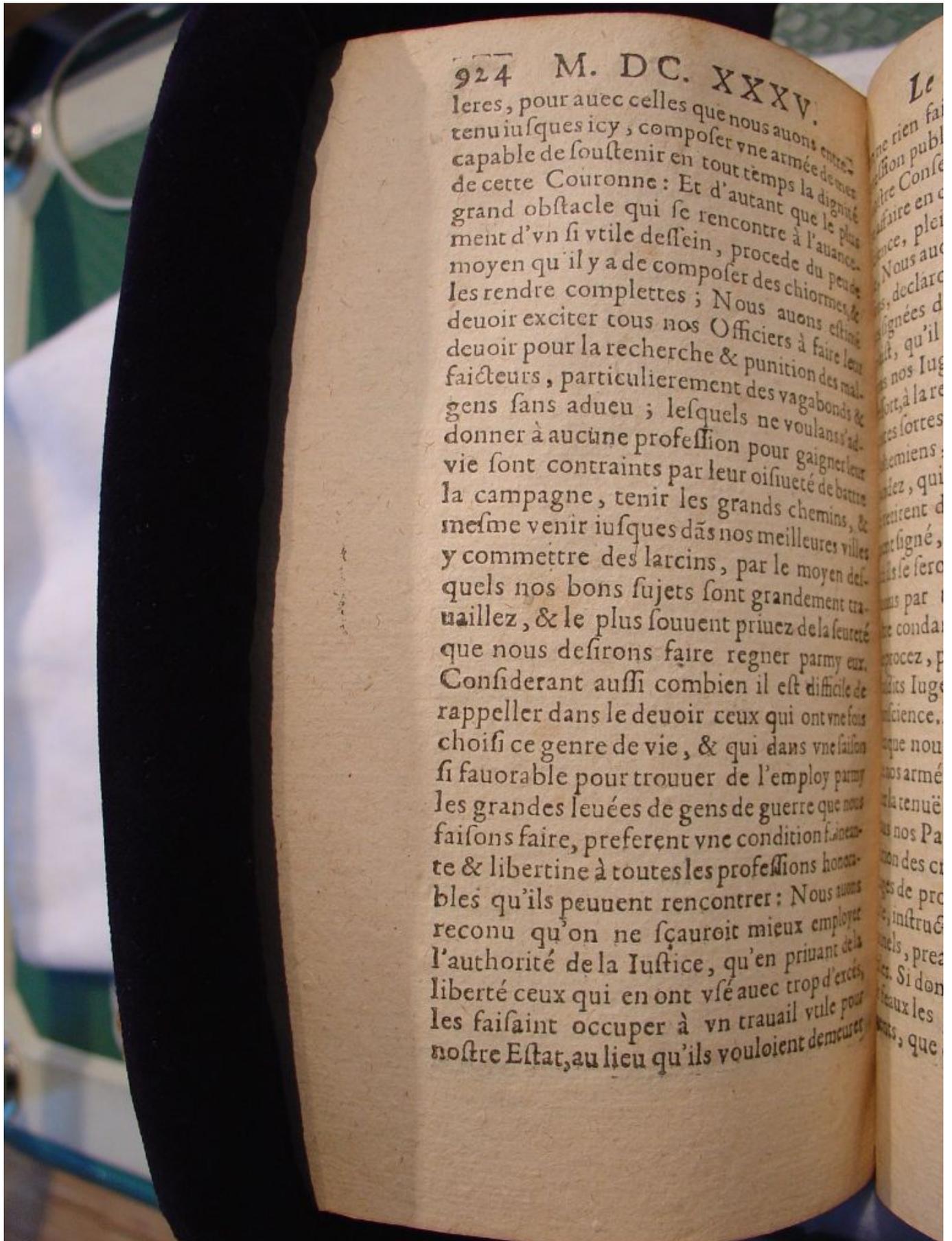
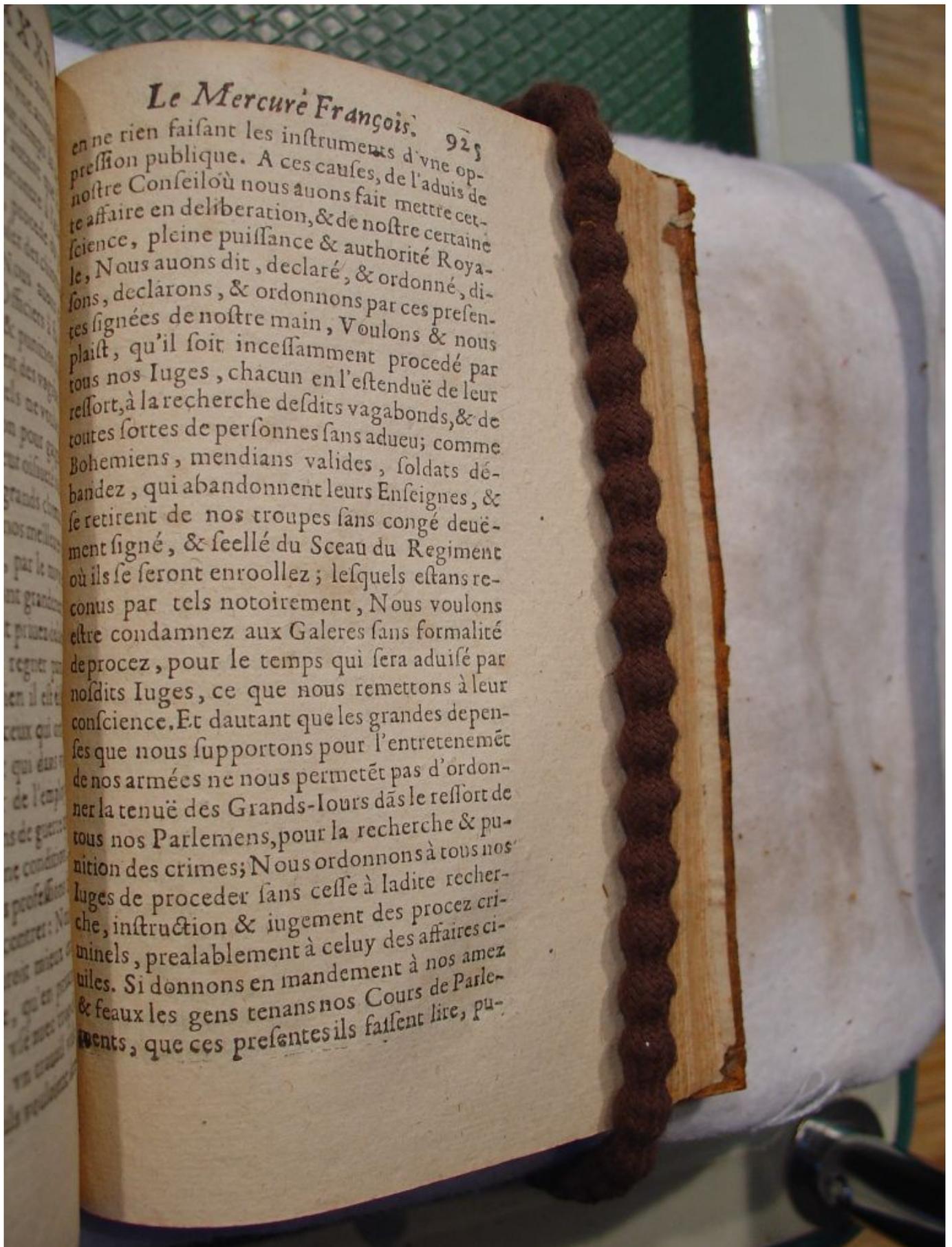


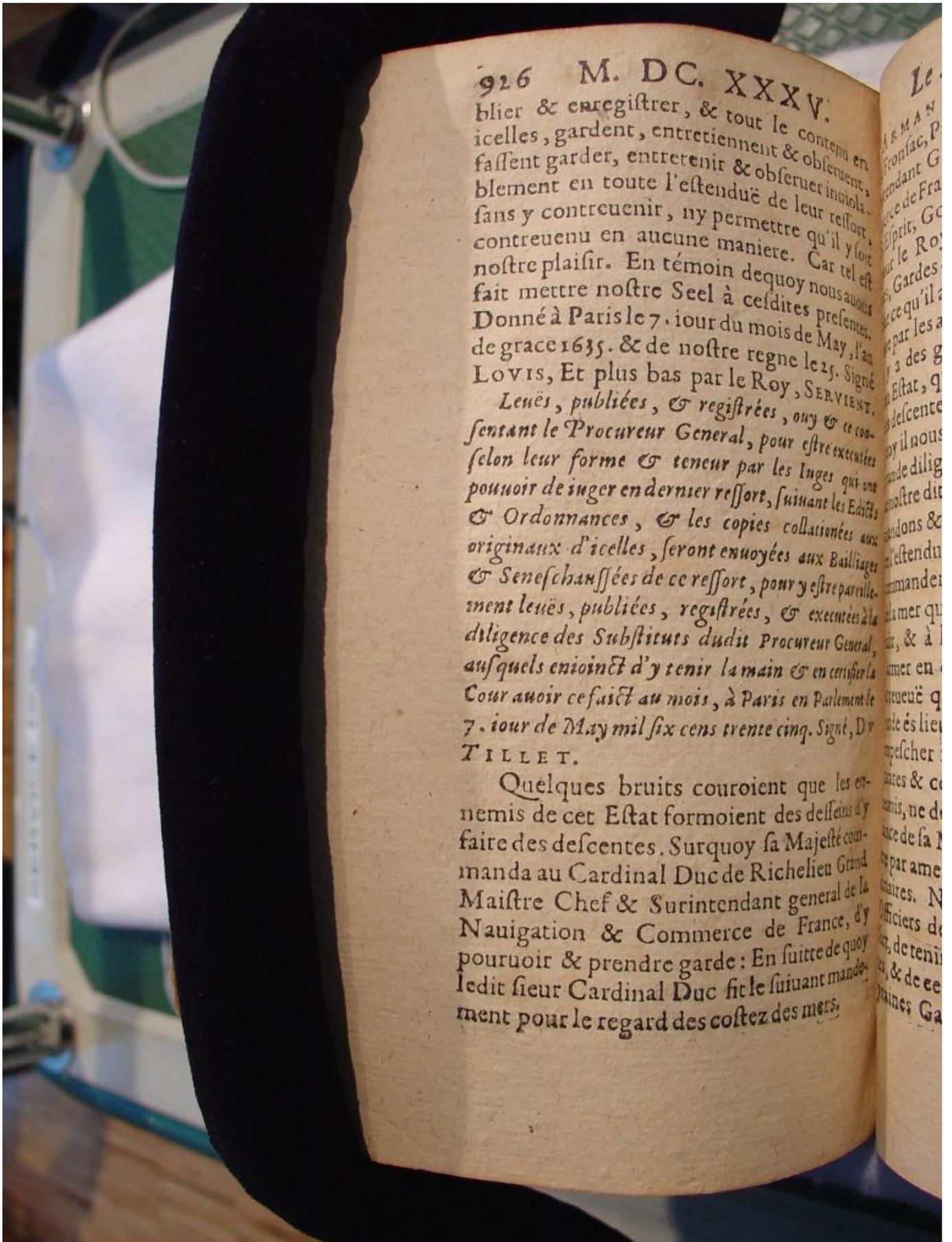
1635\_0924.jpg



1635\_0925.jpg



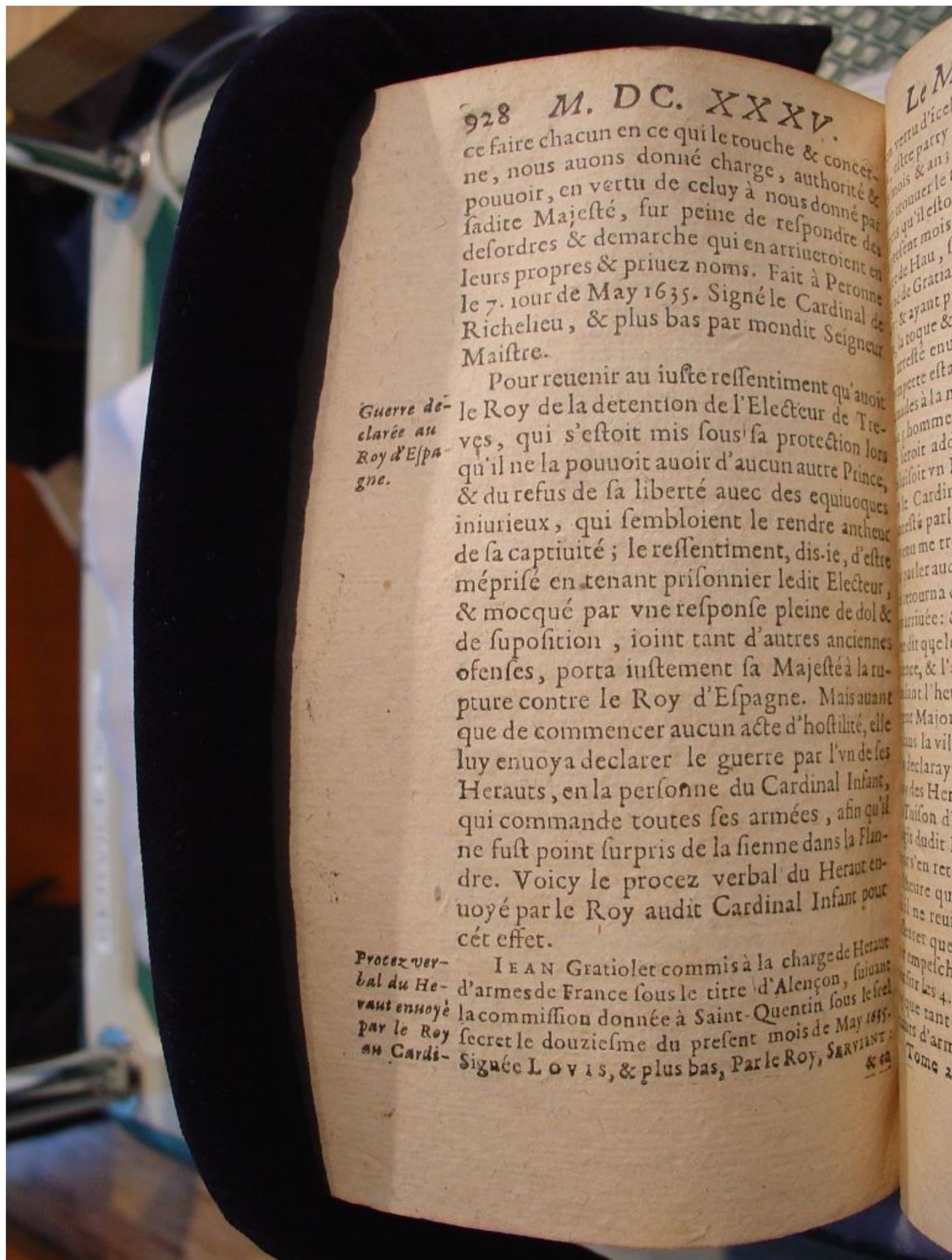
1635\_0926.jpg



1635\_0927.jpg



1635\_0928.jpg



928 M. DC. XXXV.

ce faire chacun en ce qui le touche & concer-  
ne, nous auons donné charge, autorité &  
pouuoir, en vertu de celuy à nous donné par  
ladite Majesté, sur peine de respondre de  
desordres & demarche qui en arrieroient de  
leurs propres & priuez noms. Fait à Peronne  
le 7. iour de May 1635. Signé le Cardinal de  
Richelieu, & plus bas par mondit Seigneur  
Maistre.

*Guerre de-  
clarée au  
Roy d'Espa-  
gne.*

Pour reuenir au iuste ressentiment qu'auoit  
le Roy de la detention de l'Electeur de Tre-  
ves, qui s'estoit mis sous sa protection lors  
qu'il ne la pouuoit auoir d'aucun autre Prince,  
& du refus de sa liberté avec des equiuoques  
iniurieux, qui sembloient le rendre antheuc  
de sa captiuité; le ressentiment, dis-ie, d'estre  
méprisé en tenant prisonnier ledit Electeur,  
& moqué par vne response pleine de dol &  
de suposition, ioint tant d'autres anciennes  
offenses, porta iustement sa Majesté à la ru-  
pture contre le Roy d'Espagne. Mais auant  
que de commencer aucun acte d'hostilité, elle  
luy enuoya declarer le guerre par l'vn de ses  
Heraults, en la personne du Cardinal Infant,  
qui commande toutes ses armées, afin qu'il  
ne fust point surpris de la sienne dans la Flan-  
dre. Voicy le procez verbal du Heraut en-  
uoyé par le Roy audit Cardinal Infant pour  
cét effet.

*Procez ver-  
bal du He-  
rault enuoyé  
par le Roy  
au Cardis-*

JEAN Gratioler commis à la charge de Herault  
d'armes de France sous le titre d'Alençon, suivant  
la commission donnée à Saint-Quentin sous le scel  
secret le douziesme du present mois de May 1635.  
Signée L O V I S, & plus bas, Par le Roy, SERVIANT & ca

1635\_0929.jpg



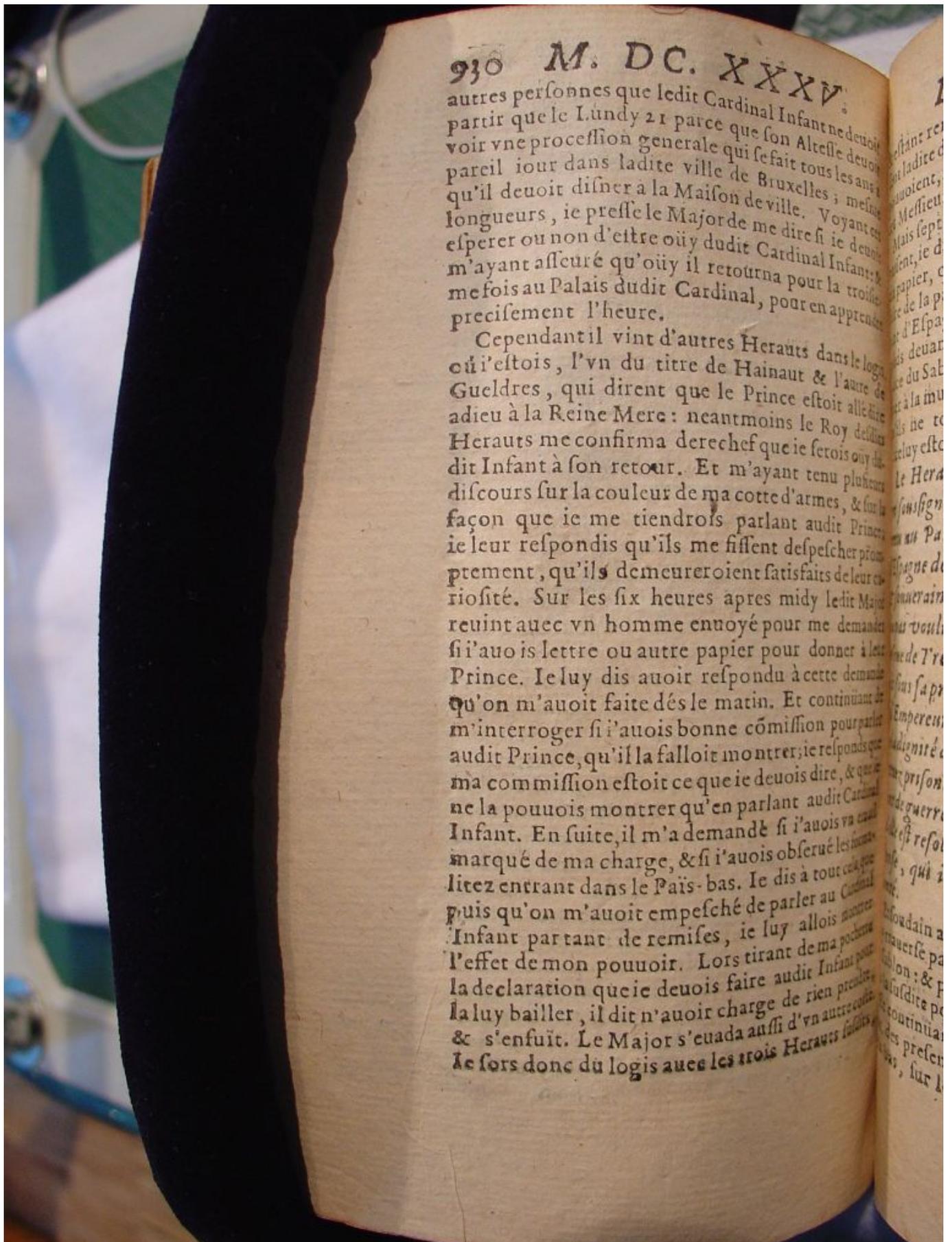
Le Mercure François.

929

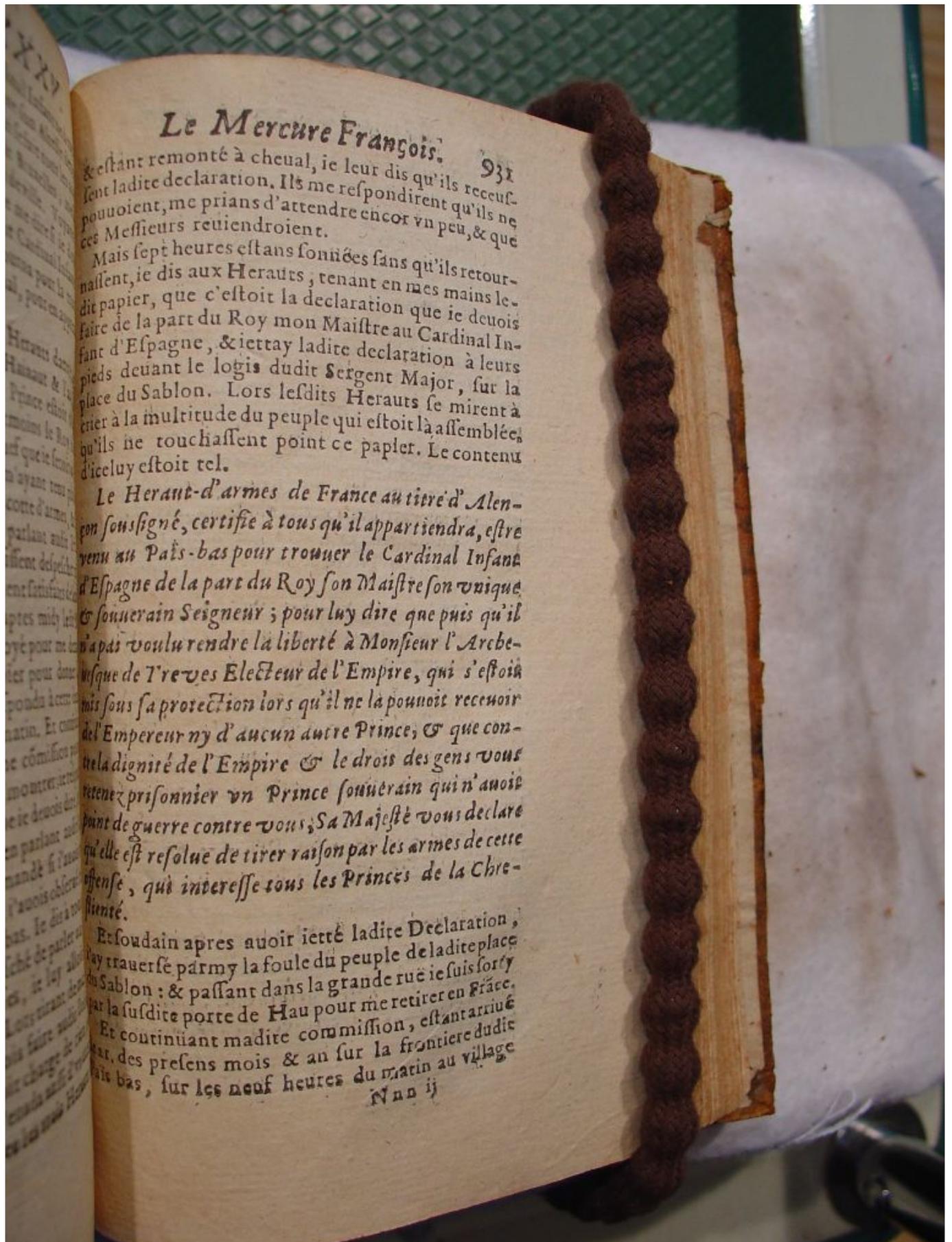
En vertu d'icelle ie certifie à tous qu'il appartient  
de la, entre parry de Neufchastel sur Aine le 16. de  
dits mois & an; & m'estre acheminé au Pais-bas  
pour trouuer le Cardinal Infant d'Espagne: & ayant  
appris qu'il estoit à Bruxelles, ie me suis rendu le 19.  
du present mois à la porte de ladite ville, appelée la  
porte de Hau, sur les neuf heures du matin, accom-  
pagné de Gratian Elislavede Trompette ordinaire du  
Roy: & ayant pris ma cotte d'armes au titre d'Alen-  
çon, la toque & le baston en telle action requis, ie me  
suis arresté environ deux cens pas de la porte: ledit  
Trompette estant allé fort proche d'icelle, & fait les  
chamades à la maniere accoustumée. Oà ayant veu  
4. ou 5. hommes qui faisoient la garde à ladite porte,  
il se seroit adressé à vn d'iceux, luy disant qu'il  
conduisoit vn Heraut-d'armes du Roy son Maistre  
vers le Cardinal Infant d'Espagne. Cet homme  
ayant esté parlé au Sergent Major de ladite ville &  
luy venu me trouuer, ie l'asseuray que i'estois venu  
pour parler audit Cardinal Infant. Lors ledit Major  
s'en retourna dans la ville aduertir ledit Cardinal de  
mon arriué: & estant reuenu sur les douze heures,  
il me dit que le Prince auoit promis de me donner  
audience, & l'auoit chargé de me mener chez luy en  
attendant l'heure qu'il me la pourroit donner, ledit  
Sergent Major me priant à cette fin de vouloir en-  
trer dans la ville sans l'habillemēt de Heraut, lequel  
ie luy declaray ne pouuoir quitter. Il auoit avec luy  
le Roy des Herauts d'armes du Pais bas & son titre  
de la Toison d'or. Estant arriué en leur compagnie  
au logis dudit Major sur la place du Sablon, iceluy  
Major s'en retourna au Palais du Prince pour pren-  
dre l'heure que ie pourrois estre mené deuant luy;  
d'où il ne reuint qu'à 2. heures apres midy pour  
m'asseurer que ie serois oüy dudit Prince: mais qu'il  
estoit empesché au Conseil pour son parremēt, qui  
seroit sur les 4. heures, pour aller coucher à Louvain:  
quoy que tant ledit Sergent Major que le Roy des  
Herauts d'armes m'eussent assureé. avec plusieurs  
N n n

Tome 20.

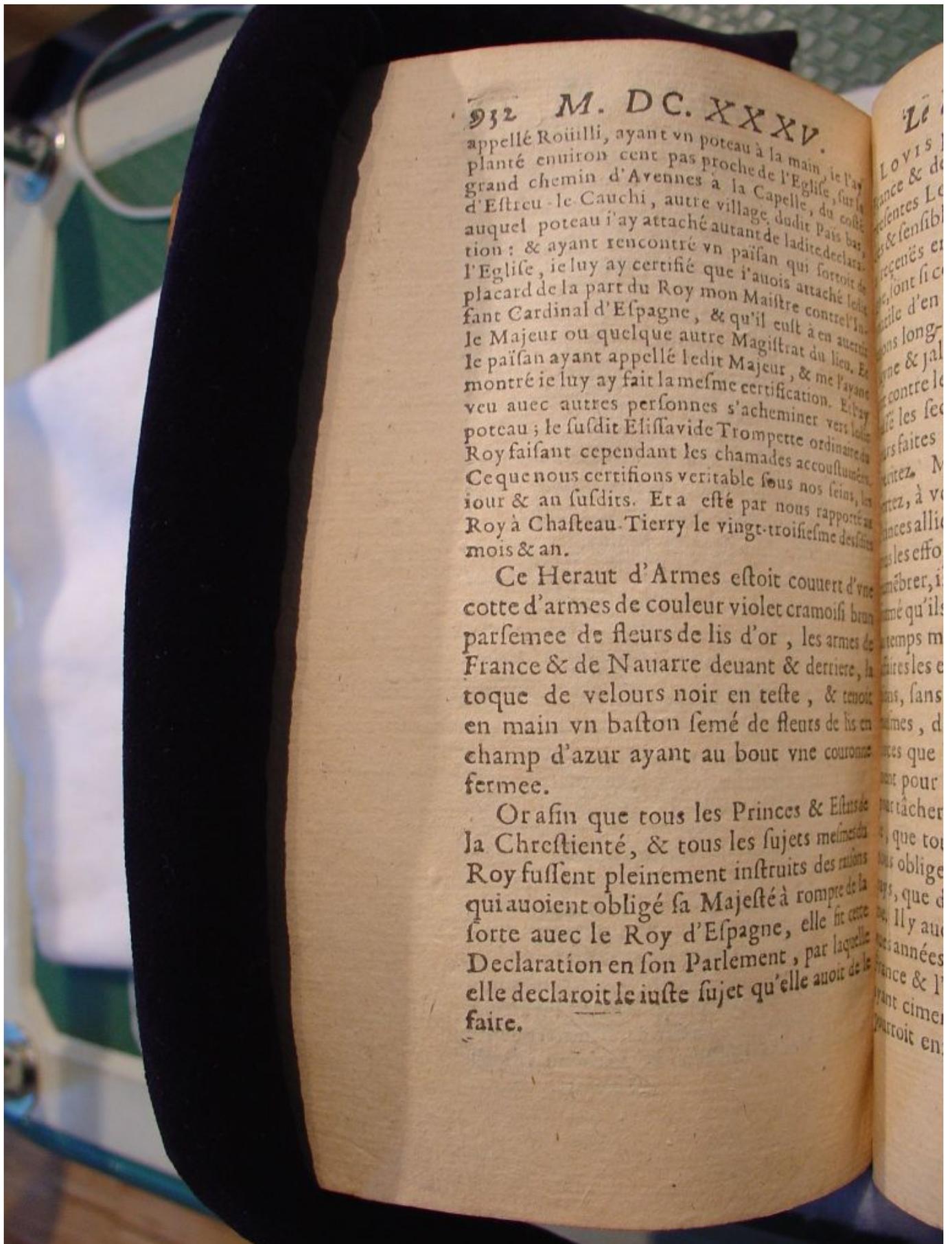
1635\_0930.jpg



1635\_0931.jpg



1635\_0932.jpg



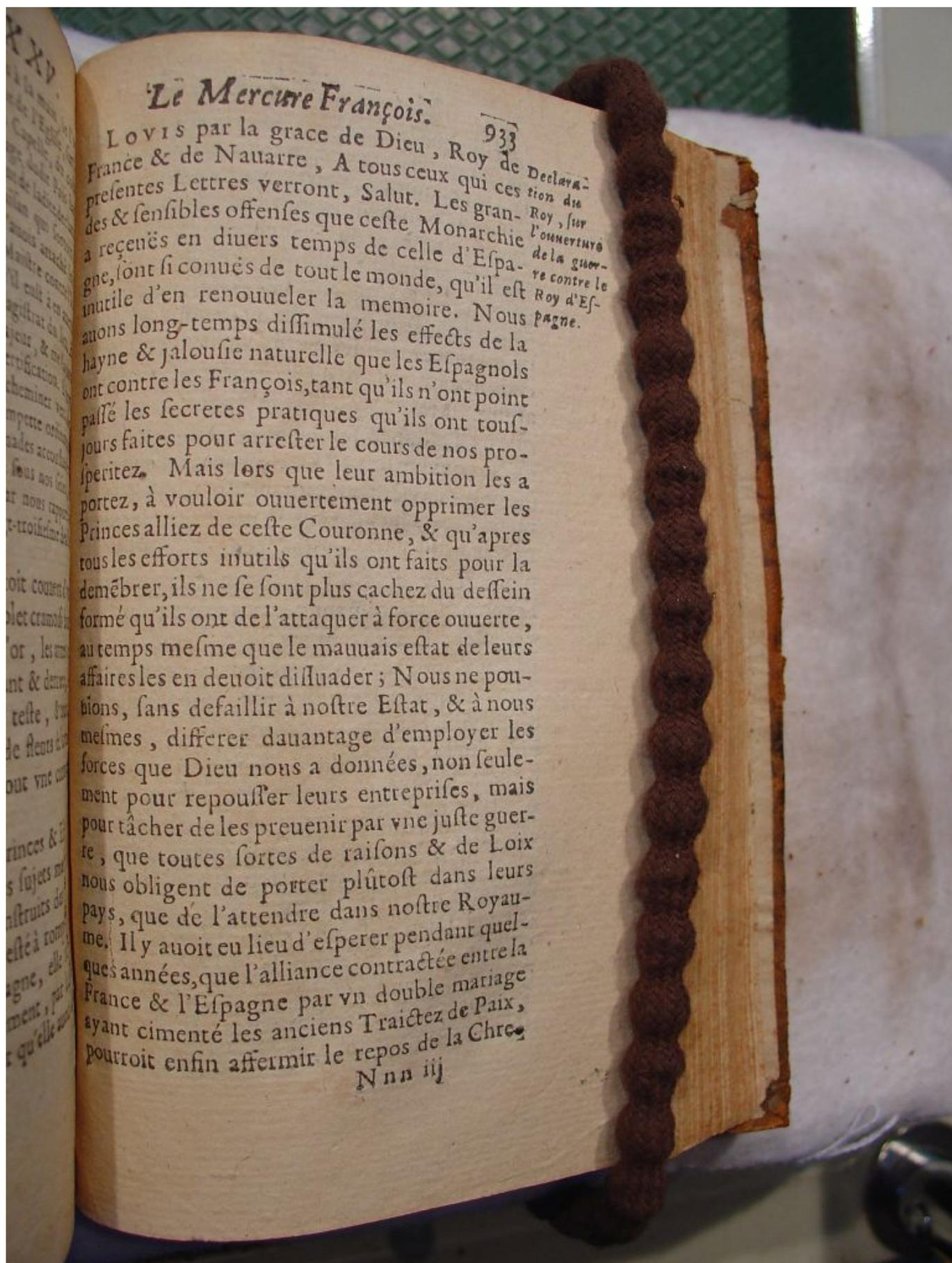
932 M. DC. XXXV.

appelé Rouilli, ayant vn poteau à la main, ie l'ay planté enuiron cent pas proche de l'Eglise, sur le grand chemin d'Avennes à la Capelle, du costé d'Estreu-le Cauchi, autre village dudit Pais bas, auquel poteau i'ay attaché autant de ladite declaration: & ayant rencontré vn païsan qui sortoit de l'Eglise, ie luy ay certifié que i'auois attaché ledit placard de la part du Roy mon Maistre attaché ledit fant Cardinal d'Espagne, & qu'il eult à en auertir le Majeur ou quelque autre Magistrat du lieu. Le païsan ayant appelé ledit Majeur, & me l'ayant montré ie luy ay fait la mesme certification. Et ay veu avec autres personnes s'acheminer vers ledit poteau; le susdit Elissavide Trompette ordinaire du Roy faisant cependant les chamades accoustumées. Ce que nous certifions veritable sous nos seins, le iour & an susdits. Et a esté par nous rapporté au Roy à Chasteau-Tierry le vingt-troisiesme desdits mois & an.

Ce Heraut d'Armes estoit couuert d'une cotte d'armes de couleur violet cramoisi brun parsemée de fleurs de lis d'or, les armes de France & de Nauarre deuant & derriere, la toque de velours noir en teste, & tenoit en main vn baston semé de flets de lis en champ d'azur ayant au bout vne couronne fermee.

Or afin que tous les Princes & Estats de la Chrestienté, & tous les sujets mesmes du Roy fussent pleinement instruits des raisons qui auoient obligé sa Majesté à rompre de la sorte avec le Roy d'Espagne, elle fit cette Declaration en son Parlement, par laquelle elle declaroit le iuste sujet qu'elle auoit de le faire.

1635\_0933.jpg



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**